



# VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

**OBJET : CONVENTION (N°807) DE MISE A  
DISPOSITION, DES SALLES LOUDIÈRES, LISZT,  
DOLLY ET MESSIAEN, A L'ASSOCIATION  
CERTIFICAT DALCROZE FRANCE, A TITRE  
PAYANT**

**DÉCISION N° DM-22-411  
EN DATE DU 14 NOVEMBRE 2022**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

**VU** la demande de l'Association « Certificat Dalcroze France » représentée par Madame Hélène SCHMIT, en qualité de Présidente, et domiciliée, 26 rue du rendez-vous, 75012 Paris, d'organiser une formation certificat Dalcroze, dans les salles, Loudières, Dolly, Listz et Messiaen, , les 8 octobre 2022 et les 18 mars et 15 avril 2023 de 10h00 à 18h30, les 12 novembre et 10 décembre 2022 et le 21 janvier 2023 de 13h00 à 18h30, les 9 octobre et 13 novembre 2022 et 22 janvier et 19 mars 2023 de 9h30 à 16h45 et les 11 décembre 2022 et 16 avril 2023 de 9h30 à 18h30, dans la salle Ailey, le 19 mars 2023 de 9h30 à 16h45 ;

**CONSIDÉRANT** les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

## D É C I D E

**DE SIGNER** avec l'Association « Certificat Dalcroze France » représentée par Madame Hélène SCHMIT, en qualité de Présidente, et domiciliée, 26 rue du rendez-vous, 75012 Paris, une convention de location de salles pour un montant de 2 223,44€ T.T.C. ( deux mille deux cent vingt-trois euros et quarante-quatre centimes) et un montant de 776,56€ T.T.C. (sept cent soixante-seize euros et cinquante-six centimes) au titre des frais de gardiennage, afin d'organiser une formation certificat Dalcroze, dans les salles, Loudières, Dolly, Listz et Messiaen, les 8 octobre 2022 et les 18 mars et 15 avril 2023 de 10h00 à 18h30, les 12 novembre et 10 décembre 2022 et le 21 janvier 2023 de 13h00 à 18h30, les 9 octobre et 13 novembre 2022 et 22 janvier et 19 mars 2023 de 9h30 à 16h45 et les 11 décembre 2022 et 16 avril 2023 de 9h30 à 18h30, dans la salle Ailey, le 19 mars 2023 de 9h30 à 16h45 ;

**D'INSCRIRE** cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

***Signé***

**Annick VOISIN**

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20221114-lmc1H9950H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 14/11/2022  
Date de Publication : 14/11/2022